



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sans-papiers

Question écrite n° 30325

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre de l'intérieur sur la publication par son ministère du chiffre concernant la régularisation des sans-papiers en 2012. Il souhaite connaître, pour cette période, la ventilation de ces régularisations par mois afin d'en apprécier la progression.

Texte de la réponse

Les statistiques pour l'année 2012 ne sont pas consolidées à l'échelle mensuelle et ne peuvent, dès lors, être diffusées sur cette base. Le nombre de régularisations, tel qu'il peut être estimé par l'acquittement de droit de visa de régularisation, était de 36 323 au titre de l'année 2012. Si on se concentre sur les admissions exceptionnelles au séjour (L. 313-14) et sur les admissions au séjour pour motif familial (L 313.11-7°), le nombre de régularisations a été de 22 251 au titre de l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30325

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6597

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13300